

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 15 décembre 2017, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDREY Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. François GENAY, Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Pierre-Jean COURBEY, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, MM. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN, Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, Marie VIROUX, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Pascal BURGAIN, Joël GÉRARD, Jean-Luc DEMANGE, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Bernard MICLO (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), MM. Bernard VAUTRIN (*pouvoir à Mme Bernadette GAUCHÉ*), Alain THIERY (*remplacé par M. Pierre BURDUCHE*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Ludovic CHAUMET (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Mmes Anne-Marie di MARINO, Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Laurie JOCHAUD du PLESSIX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme Catherine LAURAIN*), M. Thibault VALOIS, Mmes Michèle WALTER (*pouvoir à M. Michel BOESCH*), Claudine COLAS (*pouvoir à Mme Virginie BURTIN*), MM. Vincent VAUTHIER (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), Francis VILLAUME (*pouvoir à M. Philippe ALAVOINE*)

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Pascal BAUCHE, Etienne CREMEL, Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 28 DECEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2017- 408 : Marchés publics – Avenant 2 à la délégation de service public relative à l'exploitation de la Pépinière d'entreprises du Lunévillois

Il est rappelé au Conseil communautaire que la Communauté de Communes du Lunévillois a passé, conformément à sa délibération n°2011-097 du 23 juin 2011, avec la société SOGEQUARE, Quartier des entrepreneurs, 870, rue Denis Papin, 54710 LUDRES, une convention d'exploitation pour la Pépinière d'entreprises du Lunévillois sous la forme d'un affermage, pour une durée de 7 ans avec une prise d'effet de l'exploitation au 23 novembre 2011.

Il est également rappelé au Conseil la délibération n° 2017-143 du 27 avril 2017 par laquelle il avait autorisé la signature de l'avenant 1, qui actait le changement d'intercommunalité (dans le cadre de la mise en place du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale).

Par lettre du 06 décembre 2017, la société SOGEQUARE, Quartier des entrepreneurs, sollicite l'approbation d'un nouveau tarif spécial NOUVEL ARRIVANT, afin d'améliorer la visibilité de la Pépinière d'entreprises en proposant une offre attractive pour l'occupation des ateliers dont le taux d'occupation reste inférieur à celui des bureaux.

En effet, si 80 % des bureaux sont occupés, ce n'est le cas que de 50 % des ateliers. Ce tarif spécial consiste, pour la location d'un atelier, à appliquer une remise pendant 6 mois (dans la limite du 1^{er} novembre 2018) sur la redevance mensuelle HT de 30 % sur les 3 premiers mois et de 15 % les 3 mois suivants. Ces conditions s'appliqueraient à tous les ateliers et à tous les profils d'entrepreneurs (créateurs et autres) à compter du 1^{er} janvier 2018 (dans la limite du 1^{er} novembre 2018) et concerneraient les nouveaux arrivants souhaitant louer un atelier, sous conditions d'engagement de durée de 24 mois minimum.

Les tarifs pratiqués par la société SOGEQUARE, Quartier des entrepreneurs, au sein de la Pépinière, sont précisés au sein de l'annexe n°1 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la Pépinière d'entreprises du Lunévillois. L'article 5 de ce contrat précise que « *toute modification des tarifs donnera lieu à l'établissement d'un avenant* ».

Aussi, l'ensemble de ces éléments est formalisé au sein d'un avenant n°2.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°2 visant à modifier l'annexe n°1 de la convention de délégation de service public pour la Pépinière d'entreprises du Lunévillois avec la société SOGEQUARE.

Fait et délibéré à Baccarat le 21 décembre 2017.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171221-2017-408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2017